

A-ADM-2025/365

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**Portant délégation de fonctions et signature à
Madame Lucie MAHE, conseillère municipale**

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, qui confère au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et à des membres du Conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 25 Mai 2020,

Considérant qu'il importe, pour la bonne administration de la commune, de déléguer à Madame Lucie MAHE une mission relevant du Devoir de Mémoire,

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation à Madame Lucie MAHE, conseillère municipale, pour mener à bien les missions relevant du Devoir de Mémoire.

Article 2 : Délégation permanente de signature est donnée à Madame Lucie MAHE à l'effet de signer tous les actes relevant de sa délégation de fonction.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme
- Monsieur le Procureur de la République
- Monsieur le Receveur Municipal
- A l'intéressé.

Fait à Royat, le 26 septembre 2025

Le Maire,

Marcel ALEDO



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le... 2 - 10 - 25

Signature de l'intéressé :